

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE -
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard
DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE
- Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Laurence MENEZO procuration à Jean-François BOLZEC
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Stéphanie JUILLARD procuration à Pascale PAVONE
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_084

Objet : Exercice 2018 - Approbation du Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Aux termes de l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter les résultats de l'exercice 2018, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

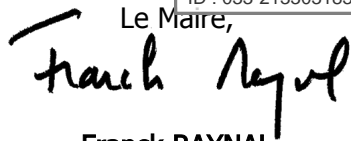
Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_084-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

ANNEXE AU COMPTE DE GESTION 2018

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice	Résultats à la clôture de l'exercice
BUDGET PRINCIPAL				
(comptabilité M14)				
- Investissement	-3 131 084,24	0,00	7 535 605,18	4 404 520,94
- Fonctionnement	8 648 969,93	5 670 000,00	6 870 160,50	9 849 130,43
<i>Total</i>	<i>5 517 885,69</i>	<i>5 670 000,00</i>	<i>14 405 765,68</i>	<i>14 253 651,37</i>
BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD				
(comptabilité M14)				
- Investissement	-854 911,52	0,00	-271 735,00	-1 126 646,52
- Fonctionnement	856 061,52	0,00	271 735,00	1 127 796,52
<i>Total</i>	<i>1 150,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 150,00</i>
BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS				
(comptabilité M43)				
- Investissement	157 572,84	0,00	0,00	157 572,84
- Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total</i>	<i>157 572,84</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>157 572,84</i>
TOTAL GENERAL	5 676 608,53	5 670 000,00	14 405 765,68	14 412 374,21

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -
Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Stéphanie JUILLARD procuration à Pascale PAVONE
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_085

Objet : Exercice 2018 - Approbation du Compte administratif

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 et constaté leur parfaite concordance avec ceux du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Pessac,

Après en avoir délibéré et constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2018 aux sommes exposées dans le tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_085-DE

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS,
Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty
DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-
PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

1° - BUDGET PRINCIPAL
(comptabilité M14)

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_085-DE

A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	27 648 816,70	82 235 043,14	109 883 859,84
Dépenses	23 244 295,76	72 385 912,71	95 630 208,47
Résultat de clôture	+ 4 404 520,94	+ 9 849 130,43	+ 14 253 651,37

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	2 658 178,20	0,00	2 658 178,20
Dépenses	4 346 474,21	0,00	4 346 474,21
Résultat de clôture	- 1 688 296,01	0,00	- 1 688 296,01

3° - BUDGET ANNEXE DU PARC D'ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD
(comptabilité M14)

A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	60 200,90	1 200 882,23	1 261 083,13
Dépenses	1 186 847,42	73 085,71	1 259 933,13
Résultat de clôture	- 1 126 646,52	1 127 796,52	1 150,00

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	+ 0,00	+ 0,00	+ 0,00

4° - BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS
(comptabilité M43)

A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	157 572,84	505 119,57	662 692,41
Dépenses	0,00	505 119,57	505 119,57
Résultat de clôture	+ 157 572,84	0,00	+ 157 572,84

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00

5° - BUDGET GENERAL (consolidation de tous les budgets)A) RESULTATS (hors restes à réaliser)

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	27 866 590,44	83 941 044,94	111 807 635,38
Dépenses	24 431 143,18	72 964 117,99	97 395 261,17
Résultat de clôture	+ 3 435 447,26	+ 10 976 926,95	+ 14 412 374,21

B) RESTES A REALISER

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	2 658 178,20	0,00	2 658 178,20
Dépenses	4 346 474,21	0,00	4 346 474,21
Résultat de clôture	- 1 688 296,01	0,00	- 1 688 296,01

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU -
Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Laure CURVALE -
Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU - Sonya MULLER -
Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Stéphanie JUILLARD procuration à Pascale PAVONE
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_086

Objet : Exercice 2018 - Affectation du résultat de fonctionnement relatif au Budget principal

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme indiqué dans l'annexe à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_086-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent :	6 870 160,50 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	2 978 969,93 €
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter (A1) (A2)	excédent :	9 849 130,43 €
	déficit :	

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent :	7 535 605,18 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	
	déficit :	3 131 084,24 €
Résultat comptable cumulé (R001) (D001)	excédent :	4 404 520,94 €
	déficit :	

Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	4 346 474,21 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	2 658 178,20 €
Solde des restes à réaliser :	- 1 688 296,01 €
(B) Besoin (-) réel de financement :	
Excédent (+) réel de financement :	+ 2 716 224,93 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :	0,00 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	9 849 130,43 €

<i>SOUS TOTAL (R 1068)</i>	<i>9 849 130,43 €</i>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N + 1) :	0,00 €

TOTAL (A1)	9 849 130,43 €

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	0
---	---

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_086-DE

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté = 0 €	R002 : excédent reporté = 0 €	D001 : solde d'exécution de l'exercice 2018 = 0 €	R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé = 9 849 130,43 €

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_087

Objet : Exercice 2019 - Budget Primitif - Examen et adoption

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir pris connaissance des prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif 2019 et de ses annexes jointes,

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2019 détaillé dans l'annexe jointe à la délibération.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

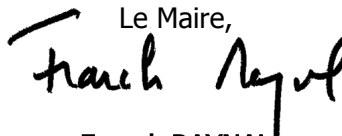


ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_087-DE

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPOJOLS,
Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty
DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-
PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

DEPENSES

BUDGET	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	61 615 645,41	5 916 809,59	67 532 455,00
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	0	1 156 986,16	1 156 986,16
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	498 600,00	0	498 600,00
TOTAL	0,00	62 114 245,41	7 073 795,75	69 188 041,16

BUDGET	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	26 739 446,48	957 363,00	27 696 809,48
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	1 126 646,52	30 339,64	0	1 156 986,16
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	157 572,84	0	157 572,84
TOTAL	1 126 646,52	26 927 358,96	957 363,00	29 011 368,48

BUDGET	DEPENSES TOTALES			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	88 355 091,89	6 874 172,59	95 229 264,48
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	1 126 646,52	30 339,64	1 156 986,16	2 313 972,32
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	656 172,84	0	656 172,84
TOTAL	1 126 646,52	89 041 604,37	8 031 158,75	98 199 409,64

RECETTES

BUDGET	RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	0	66 575 092,00	957 363,00	67 532 455,00
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	1 127 796,52	29 189,64	0	1 156 986,16
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	0	498 600,00	0	498 600,00
TOTAL	1 127 796,52	67 102 881,64	957 363,00	69 188 041,16

BUDGET	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	2 716 224,93	19 063 774,96	5 916 809,59	27 696 809,48
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	0	0	1 156 986,16	1 156 986,16
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	157 572,84	0	0	157 572,84
TOTAL	2 873 797,77	19 063 774,96	7 073 795,75	29 011 368,48

BUDGET	RECETTES TOTALES			
	Résultat reporté	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
* BUDGET PRINCIPAL	2 716 224,93	85 638 866,96	6 874 172,59	95 229 264,48
* BUDGET ANNEXE PARC ACTIVITES DU BOIS DE SAINT MEDARD	1 127 796,52	29 189,64	1 156 986,16	2 313 972,32
* BUDGET DU SERVICE DES TRANSPORTS	157 572,84	498 600,00	0	656 172,84
TOTAL	4 001 594,29	86 166 656,60	8 031 158,75	98 199 409,64

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_088

Objet : Exercice 2019 - Versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal au budget du service des transports

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

L'article L. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ».

Or, concernant le budget du service des transports, cet équilibre ne peut être obtenu que par le versement d'une subvention provenant du budget principal ; en effet, les recettes propres du service sont insuffisantes pour couvrir ses dépenses.

Cette prise en charge du budget principal doit faire l'objet d'une délibération motivée du Conseil Municipal et ne peut être justifiée qu'en trois circonstances énumérées par l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1°) Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

2°) Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

3°) Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Le budget primitif 2019 du service des transports prévoit des dépenses d'exploitation H.T. à hauteur de 498 600 €. Celles-ci peuvent être subdivisées en deux grandes catégories :

- les transports scolaires et associatifs (451 600 €)
- les frais de personnel (47 000 €)

Pour financer ces dépenses, le produit attendu H.T. s'élève à 30 000 € (transport d'élèves). Il en résulte donc un différentiel H.T. de 468 600 €.

S'agissant pour l'essentiel de transports d'enfants (ramassages scolaires, activités pédagogiques, centre de loisirs...), ce déficit d'exploitation ne peut être supporté par les usagers. Le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget du service des transports apparaît donc indispensable au titre de l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

- d'autoriser le versement d'une subvention maximum de 468 600 € du budget principal au budget du service des transports au titre de l'exercice 2019, compte tenu des contraintes de fonctionnement résultant des exigences du service public.
- que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget principal.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_089

Objet : Exercice 2019 - Actualisation n°1 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est actuellement utilisée pour sept opérations d'investissement à caractère pluriannuel. Compte-tenu de la clôture de l'exercice 2018, il convient d'actualiser cette programmation dans les conditions suivantes :

- 1) Modification des autorisations de programme et des crédits de paiement
 - augmentation de l'autorisation de programme n°16-1 (Extension du Hall des Sports Roger Vincent 2) à hauteur de 200 000 €.
 - annulation des CP 2018 pour un montant de 3 422 400,64 € et affectation sur les exercices 2019 et 2020 pour les autorisations de programme :
 - n°15-1 (Construction du complexe sportif Bellegrave)
 - n°15-2 (Rénovation et restructuration de la salle de spectacle Le Royal)
 - n°15-3 (Construction de la Maison des Associations – Villa Clément V)

- n°15-4 (Forêt du Bourgailh – Aménagements complémentaires et maison zoo)
- n°15-5 (Restructuration et extension des écoles Jean Cordier)
- n°16-1 (Extension du Hall des Sports Roger Vincent 2)
- n°16-2 (Extension et réhabilitation du COSEC de Saige)

- annulation des CP 2019 pour un montant de 480 000 € et affectation sur l'exercice 2020 pour l'autorisation de programme :

n°16-1 (Extension du Hall des Sports Roger Vincent 2)

2) Ouverture d'autorisations de programme

- AP n°19-1 : Rénovation et extension de maisons municipales et divers bâtiments administratifs pour un montant de 1 236 000 €

- AP n°19-2 : Rénovation de l'éclairage public pour un montant de 1 190 000 €

- AP n°19-3 : Rénovation des écoles pour un montant de 3 600 000 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

**ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIVE AUX AUTORIZATIONS
DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

I- MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-1

Libellé : **Construction du Complexe sportif Bellegrave**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2019 : 353 910,15 €

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2020 : 100 000,00 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Nature
17 100 000	476 563,79	2 012 547,49	9 044 778,34	4 146 089,85	1 320 020,53	100 000	F.C.T.V.A. Subventions Autofinancement et/ou emprunt	2 805 084 2 710 000 11 584 916

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-2

Libellé : **Rénovation et restructuration de la salle de Spectacle Le Royal**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2020 : 344 050,12 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Nature
1 850 000	1 032	52 078,46	25 891,75	55 949,88	1 350 000	365 047,91	F.C.T.V.A. Subventions Autofinancement et/ou emprunt	303 474 0 1 546 526

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-3

Libellé : **Construction de la Maison des Associations (Villa CLEMENT V) et valorisation du patrimoine existant**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2019 : 250 000,00 €

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2020 : 314 000,89 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Nature	Montant
1 600 000	0	34 303,79	51 662,07	85 999,11	1 100 000	328 035,03		F.C.T.V.A.	262 464
								Subventions	50 000
								Autofinancement et/ou emprunt	1 287 536

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-4

Libellé : **Forêt du Bourgailh – Aménagements complémentaires et liaison vers le zoo**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2019 : 153 376,66 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement					Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2015	2016	2017	2018	2019	Nature	Montant
3 240 000	0	98 001,18	328 696,21	2 521 623,34	291 679,27		F.C.T.V.A.	531 490
							Subventions	1 359 833
							Autofinancement et/ou emprunt	1 348 677

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 15-5

Libellé : **Restructuration et extension des écoles Jean Cordier**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2020 : 1 847 050,53 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Nature	Montant
9 200 000	48 277,28	408 340,98	752 949,47	4 200 000	3 747 050,53	43 381,74		F.C.T.V.A.	1 509 168
								Subventions	1 000 050
								Autofinancement et/ou emprunt	6 690 782

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16-1

Libellé : **Extension du Hall des Sports Roger Vincent 2**

Compléments d'autorisation de programme : 200 000,00 €
 Compléments de crédits affectés sur l'exercice 2020 : 111 429,39 €
 Compléments de crédits affectés sur l'exercice 2021 : 88 570,61 €
 Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2020 : 18 087,43 €
 Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2019 et affecté sur l'exercice 2020 : 480 000,00 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement						Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Nature	Montant
1 350 000	33 526,56	25 990,26	1 912,57	500 000	700 000	88 570,61		F.C.T.V.A.	221 454
								Subventions	0
								Autofinancement et/ou emprunt	1 128 546

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 16-2

Libellé : **Extension et Réhabilitation du COSEC de Saige**

Crédit de paiement annulé sur l'exercice 2018 et affecté sur l'exercice 2019 : 41 924,86 €

Autorisation de programme	Crédits de paiement				Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2016	2017	2018	2019	Nature	Montant
2 800 000	70 482,02	911 056,37	1 458 075,14	360 386,47		F.C.T.V.A.	459 312
						Subventions	1 419 850
						Autofinancement et/ou emprunt	920 838

II- OUVERTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 19-1

Libellé : **Rénovation et extension de maisons municipales et divers bâtiments administratifs**

Autorisation de programme	Crédits de paiement		Financement prévisionnel		
	Montant T.T.C.	2019	2020	Nature	Montant
1 236 000	510 000	726 000		F.C.T.V.A.	202 753
				Subventions	0
				Autofinancement et/ou emprunt	1 033 247

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 19-2Libellé : **Rénovation de l'éclairage public**

Autorisation de programme	Crédits de paiement		Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2019	2020	Nature
1 190 000	500 000	690 000	F.C.T.V.A.	195 208
			Subventions	0
			Autofinancement et/ou emprunt	994 792

AUTORISATION DE PROGRAMME N° 19-3Libellé : **Rénovation des écoles**

Autorisation de programme	Crédits de paiement			Financement prévisionnel	
	Montant T.T.C.	2019	2020	2021	Nature
3 600 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	F.C.T.V.A.	590 544
				Subventions	0
				Autofinancement et/ou emprunt	3 009 456

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_090

Objet : Exercice 2019 - Impôts locaux - Vote des taux d'imposition - Maintien des taux communaux

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Compte tenu du produit global nécessaire à l'équilibre du budget primitif, le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition applicables en 2019 à la taxe d'habitation et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Il est proposé que ceux-ci demeurent identiques à ceux de 2014, de 2015, de 2016, de 2017 et de 2018, à savoir :

Taxe d'habitation :	22,59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,23 %

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition ci-après mentionnés :

Taxe d'habitation : 22,59 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,23 %

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_091

Objet : Exercice 2019 - Répartition n°1 des crédits de subventions

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

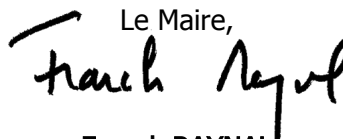
Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

I - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
2041511 - Subventions d'équipement aux groupements de collectivités et collectivités à statut particulier – Biens mobiliers, matériel et études	4 840,00
<i>code fonctionnel 01 : Opérations non ventilables</i>	4 840,00
Bordeaux-Métropole – ACI Révision niveaux de services 2018	4 840,00
20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	34 000,00
<i>code fonctionnel 311 : Expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	12 000,00
Ecole de musique de Verthamon Haut-Brion pour l'achat d'instruments de musique	5 000,00
Société Musicale Saint-Martin pour l'achat d'instruments de musique et de mobilier	2 000,00
Espace Musical de Pessac pour l'achat d'instruments de musique	5 000,00
<i>code fonctionnel 312 : Arts plastiques et autres activités artistiques</i>	10 000,00
Association les Arts au Mur pour l'achat d'œuvres d'art	10 000,00
<i>code fonctionnel 330 : Animation culturelle</i>	12 000,00
Cinéma Jean Eustache pour équipement numérique	10 000,00
Festival du Film d'Histoire pour l'achat de matériel et mobilier informatique	2 000,00
2046 – Attributions de compensation d'investissement	951 916,00
<i>code fonctionnel 01 : Opérations non ventilables</i>	951 916,00
Bordeaux-Métropole – attribution de compensation d'investissement 2019	951 916,00
TOTAL	990 756,00

II – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
657362 – Subvention de fonctionnement au C.C.A.S.	5 200 000,00
<i>code fonctionnel 5200 : Action sociale</i>	5 200 000,00
C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)	5 200 000,00
65738 – Subventions de fonctionnement aux autres organismes publics	10 420,00
<i>code fonctionnel 5201 : Prévention de la délinquance</i>	10 420,00
Collège Alouette pour soutien à la formation premiers secours	420,00
<i>Subventions au titre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté :</i>	

Lycée Philadelphie de Gerde	1 500,00
Lycée Pape Clément	2 650,00
Collège Gérard Philippe	1 500,00
Collège Alouette	1 000,00
Collège François Mitterrand	1 850,00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	2 527 819,20
<i>code fonctionnel 0200 : Services communs d'administration générale</i>	<i>185 974,00</i>
Association Ecosite du Bourgailh	30 400,00
Etu'Récup	6 500,00
Terre d'Adèles	9 000,00
Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Pessac	140 074,00
<i>code fonctionnel 025 : Aides aux associations (non classées ailleurs)</i>	<i>25 250,00</i>
Comité de Jumelage	5 000,00
Comité d'Entente des Anciens Combattants	3 000,00
Médailleurs Militaires de Pessac – 1807ème section	200,00
Fédération du Sud-Ouest des Décorés du Travail – Section Pessac	150,00
Comité de quartier de Sardine	800,00
Comité de quartier du Casino	800,00
Comité de défense, bienfaisance et fêtes de Verthamon-Haut-Brion	800,00
Comité de quartier Brivazac-Candau	800,00
Association Détresses et Ingérences	200,00
Syndicat de quartier 3M Bourgailh	800,00
Fédération des syndicats de quartiers	2 000,00
Syndicat de défense des intérêts du quartier de Magonty	800,00
Syndicat de bienfaisance et de défense des intérêts des quartiers de Chiquet-Fontaudin	800,00
Syndicat de défense de fêtes et de bienfaisance des quartiers de France et environnants	2 500,00
Syndicat de défense des intérêts de Toctoucau	800,00
Syndicat de quartier de Pessac Bourg	800,00
Syndicat de quartier de Cap de Bos	1 600,00
Syndicat de quartier des Echoppes Le Vallon	800,00
Comité de défense et fêtes des quartiers du Monteil	800,00
Comité de quartier CCLAPS (Châtaigneraie-Camponac-Ladonne-Arago-Le Pontet-Sauvage)	800,00
Ligue des Droits de l'Homme – section des graves	200,00

AMI - Comité Local de Pessac	
Association de Chasse Toctoucau Lesticaire	500,00
<i>code fonctionnel 112 : Police Municipale</i>	<i>16 810,20</i>
Société Protectrice des Animaux	16 810,20
<i>code fonctionnel 213 : Classes regroupées</i>	<i>500,00</i>
Prévention Routière	500,00
<i>code fonctionnel 23 : Enseignement supérieur</i>	<i>300,00</i>
L'agora étudiante de Bordeaux-Montaigne pour animation « café-débat »	300,00
<i>code fonctionnel 255 : Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement</i>	<i>4 216,00</i>
Ecole élémentaire Saint-Exupéry pour séjour à Lacanau	700,00
Coopérative scolaire de l'école de Toutoucau pour séjour à Toulouse	1 170,00
Coopérative scolaire de l'école primaire Joliot Curie pour séjour à Fargues Saint-Hilaire	2 346,00
<i>code fonctionnel 30 : Services communs de la culture</i>	<i>7 000,00</i>
A.S.C.P.A. Comité Directeur	3 000,00
Passeurs de Mémoire	500,00
Cinémas de proximité de la Gironde	900,00
Médiathèque des malades des hôpitaux de Bordeaux	600,00
Espoir pessacais	2 000,00
<i>code fonctionnel 311: Expression musicale, lyrique et chorégraphique</i>	<i>520 677,00</i>
Arianna Ensemble vocal de Pessac	2 500,00
Asso Sax de la Gironde	13 000,00
Coeur Soleil	400,00
Coeur Soleil pour 25ème anniversaire	800,00
Croqu'Notes Magonty	230,00
Danse et Rythme UFOLEA	3 500,00
Ensemble vocal Chantenoës	200,00
Jeunesses Musicales de France	1 525,00
Ecole de musique de Verthamon Haut-Brion	206 830,00
Ecole de musique de Verthamon Haut-Brion pour aide à la mise en place de tarifs spécifiques en direction de publics ciblés	4 500,00
Ecole de musique de Verthamon Haut-Brion pour la mise en place d'un jury d'examens	1 100,00
E.M.P. (Espace Musical de Pessac)	256 600,00
E.M.P. pour aide à la mise en place de tarifs spécifiques en direction de publics ciblés	4 372,00
E.M.P. pour la mise en place d'un jury d'examens	1 040,00
E.M.P. pour orchestre symphonique	10 000,00

Société Musicale Saint-Martin	400,00
Société Musicale Saint-Martin pour soirée cubaine	400,00
Comité de quartier du Monteil pour chorale « Les Cigales »	230,00
Comité de quartier du Monteil pour les 10 ans de la chorale « Les Cigales »	800,00
<u>Subventions pour « Musique dans les quartiers »</u>	
Comité de quartier Brivazac-Candau	700,00
Syndicat de quartier de Cap de Bos	750,00
Comité de quartier du Casino	400,00
Syndicat de quartier du Chiquet Fontaudin	300,00
Syndicat de quartier de France	700,00
Comité de quartier du Monteil	750,00
Syndicat de quartier de Magonty	400,00
Syndicat de quartier 3M Bourgailh	550,00
Comité de quartier de Sardine	300,00
Syndicat de quartier de Toctoucau	750,00
Comité de quartier Verthamon Haut-Brion	550,00
<i>code fonctionnel 312 : Arts plastiques et autres activités artistiques</i>	<i>24 200,00</i>
Art Hono	400,00
Puls'Art	3 500,00
Association Artuel	300,00
Association les Arts au Mur	20 000,00
<i>code fonctionnel 313 : Théâtres</i>	<i>6 500,00</i>
Pas folle la guêpe	500,00
Pas folle la Guêpe pour projet « les mots du corps »	4 300,00
L'Ecole de théâtre des 3 coups	1 000,00
O sol de Portugal	400,00
LEA Libre Engagement Artistique	300,00
<i>code fonctionnel 330 : Animation culturelle</i>	<i>221 850,00</i>
Association du Festival International du Film d'Histoire de Pessac	95 000,00
Association du Festival International du Film d'Histoire de Pessac pour soutien à l'action éducative	13 000,00
Cinéma Jean Eustache pour l'action culturelle cinématographique	68 000,00
Cinéma Jean Eustache pour les Toiles Filantes	23 000,00
Cinéma Jean Eustache pour l' Education à l'Image (pour participation à des actions pédagogiques)	8 000,00
Cinéma Jean Eustache pour les Ateliers du Cinéma	7 950,00
Cinéma Jean Eustache pour école du regard uni pop	2 000,00
Cinéma Jean Eustache pour école et cinéma	4 000,00
Association Culturelle des Castors de Pessac	500,00
L'ESTACA Cercle Occitan de Pessac	400,00

code fonctionnel 401 : Aides aux associations sportivesOSP (Office du Sport de Pessac) :

OSP pour le fonctionnement 54 000,00

Subventions pour le fonctionnement des clubs :

ASCPA Association Sports Cultures Pessac Alouette 52 610,00

SPUC Stade Pessacais Union Club 64 440,00

USSAP Union Sportive de Saige et des Amis de Pessac 22 095,00

Association AKITANIA pelote basque 2 000,00

ASAB Association Sportive Alouette Bersol 2 530,00

CSGTP Communauté Sportive et Gymnique du Travail de Pessac 8 000,00

EPBC Entente Pessac Basket Club 7 000,00

Patronage des Écoles Laïques de Pessac 1 900,00

Association sportive Pessac châtaigneraie 6 000,00

Association sportive du Golf de Pessac 600,00

Association Fête le Mur 4 000,00

PAC Pessac Athlétic Club 7 000,00

PAT Pessac Aventure Triathlon 1 400,00

SACSO Sub Aquatique Club Sud Ouest 2 300,00

Pessac Nat'Synchro 3 100,00

Arts Martiaux de Madran 7 700,00

Au Jardin du Tao 500,00

Pessac Rugby 8 890,00

FCPA 3 300,00

Gymnastique Volontaire de Magonty 2 000,00

UNSS Lycée Pape Clément 150,00

UNSS Collège Noës 150,00

UNSS Collège Gérard Philipe 150,00

UNSS Collège François Mitterrand 150,00

UNSS Collège Alouette 150,00

UNSS Lycée Philadelphie de Gerde 150,00

UNSS Lycée Régional d'Enseignement Adapté EREA 150,00

Fighters revenge pro wrestling 800,00

Danse et Rythme 4 600,00

Club de gymnastique volontaire de Toctoucau 300,00

Squash et Bad de Pessac 2 270,00

SPUC pour location local Roller 1 000,00

ASCPA pour section Danse 3 260,00

Subventions pour les déplacements :

ASCPA 9 910,00

SPUC	19 525,00
USSAP	2 500,00
CSGTP	766,00
Association AKITANIA pelote basque	4 433,00
Association sportive du Golf de Pessac	845,00
Danse et Rythme UFOLEA	8 800,00
EPBC Entente Pessac Basket Club	1 720,00
Pessac Rugby	850,00
FCPA	5 232,00
ASAB	3 670,00
PAC Pessac Athlétic Club	400,00
PAT Pessac Aventure Triathlon	3 620,00
Pessac Nat'Synchro	
<u>Subventions au titre des tickets sports :</u>	
OSP (Office du Sport de Pessac)	500,00
ASCPA	7 446,00
SPUC	2 133,00
USSAP	7 590,00
CSGTP	3 711,00
SACSO	120,00
<u>Subventions au titre du contrat d'objectifs :</u>	
ASCPA Tennis	5 000,00
Pessac Rugby	34 390,00
SPUC Handball	10 000,00
SPUC Football	10 000,00
<u>Manifestations particulières et sport de haut niveau :</u>	
USSAP Boxe pour championnat de France	2 500,00
<i>code fonctionnel 4221 : Action socio-éducative</i>	<i>248 479,00</i>
CSGTP pour les activités socio-éducatives	12 000,00
CSGTP pour les activités ALSH	7 500,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour coordination jeunesse	39 000,00
Association Alouette Animation pour coordination jeunesse	35 600,00
Association la Châtaigneraie pour coordination jeunesse	37 300,00
OSP pour les vacances sportives	1 000,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour activités ALSH CAF-CEJ	11 500,00
Association Alouette Animation pour activités ALSH CAF-CEJ	1 359,00
Association la Châtaigneraie pour activités ALSH CAF-CEJ	3 270,00
Graine d'école pour action « Les écrans de nos enfants »	500,00
Graine d'école pour les activités ALSH	21 250,00
Association les Arts au Mur pour actions socio-éducatives	18 000,00

Association sportive Pessac Châtaigneraie pour actions socio-éducatives	24 200,00
USSAP pour actions socio-éducatives	30 000,00
Cinéma Jean Eustache pour l'éducation à l'image	6 000,00
<i>code fonctionnel 4223 : Pessac Animation Musiques Actuelles</i>	<i>6 000,00</i>
Effort 2 Conscience pour ateliers d'écriture	6 000,00
<i>code fonctionnel 5201 : Prévention de la délinquance</i>	<i>49 950,00</i>
Action Jeunesse Pessac	15 000,00
Association Alouette Animation	9 000,00
CSGTP pour les vacances scolaires de février	1 000,00
Association La Châtaigneraie pour séjour de jeunes à la montagne	3 000,00
Association la Châtaigneraie	12 000,00
Espace social et d'animation Alain Coudert	9 000,00
Association le Prado	950,00
<i>code fonctionnel 5202 : Développement Social et Urbain</i>	<i>521 100,00</i>
Association Alouette Animation	93 700,00
Espace social et d'animation Alain Coudert	178 700,00
Association la Châtaigneraie	140 700,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour missions de coordination des projets des trois centres sociaux	15 000,00
USCP Union Sportive et Culturelle de Pessac	5 000,00
Mamboko na Mamboko	5 000,00
Association Fête le Mur	5 000,00
Association sportive Pessac châtaigneraie	6 000,00
<u><i>Subventions au titre de l'aide aux activités des associations :</i></u>	
Association sportive Pessac châtaigneraie	25 000,00
Mamboko na Mamboko	25 000,00
Association des Jeunes de la Châtaigneraie	10 000,00
<u><i>Subventions pour projets ponctuels :</i></u>	
Association Alouette Animation pour le carnaval des trois centres sociaux	4 500,00
Association La Châtaigneraie pour aide et accompagnement de l'association des Jeunes de la Châtaigneraie	5 000,00
USSAP Boxe pour organisation championnat de France cadets juniors mixte	2 500,00
<i>code fonctionnel 833 : Préservation du milieu naturel</i>	<i>6 385,00</i>
ASL Club des Princes pour l'entretien des noues	5 700,00
<u><i>Subventions au titre de l'entretien d'un arbre remarquable :</i></u>	
Mme COSSE Jeanine	160,00
M. BIRAC Richard	225,00
M. et Mme MONTERO Claude et Isabelle	300,00

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_091-DE

code fonctionnel 903 : Emploi formation

Association Bâti Action	15 000,00
Mission locale des Graves	91 522,00
Association pour la gestion du PLIE des Sources	93 390,00
Envie Gironde	15 300,00
CLAP Sud Ouest	2 000,00
A.C.T. Accompagner Conduire Transmettre	800,00
ANJE Aquitaine	5 000,00
TOTAL	7 738 239,20

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_092

Objet : Prestations de nettoyage de divers établissements de la Ville de Pessac - Fusion et transfert du marché n°15016G (salles à vocation sportive et bureaux administratifs)

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Par délibération du 10 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°3 au marché n°15016G (lot 7) portant sur la prolongation de la durée du marché initial de 3 mois soit jusqu'au 31 mars 2019 avec le titulaire NET DIFFUSION.

Ce marché a pour objet le nettoyage de salles à vocation sportive et de bureaux administratifs.

Par courrier du 2 janvier 2019, reçu le 11 février 2019 (cachet de la poste), la société NET DIFFUSION a informé le pouvoir adjudicateur de sa fusion au profit de la société PRO IMPEC à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le projet d'avenant joint en annexe à la délibération prévoit le transfert du marché actuel au nom de la société PRO IMPEC à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à son terme du 31 mars 2019. L'économie du contrat n'est pas modifiée.

Ce projet d'avenant a reçu un avis favorable du Groupe de Travail Marchés en séance du 14 mars 2019.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et l'ordonnance n°2015- 899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération n°DEL2018_323 du 10 décembre 2018,
Vu la décision du Groupe de Travail Marchés du 14 mars 2019,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au marché en accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum n°15016G (lot 7), initialement conclu au profit de la société NET DIFFUSION, avec la société PRO IMPEC à compter du 1^{er} janvier 2019.
- de dire que les crédits seront prélevés à l'article 6283 chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_093

Objet : Prestations de nettoyage de divers établissements de la Ville de Pessac - Attribution des lots 1 (établissements associatifs) et 3 (établissements sportifs)

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été relancée le 25 janvier 2019 suite à infructuosité, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 25-I-1°, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum et avec un opérateur économique, soumis aux articles 78 et 80 du décret sus-visé.

Il es décomposé en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot 1 (établissements associatifs)

Lot 3 (établissements sportifs)

Les autres lots ont été attribués par délibération du 10 décembre 2018. Ils concernent le lot 2 (établissements culturels), le lot 4 (établissements jeunesse), le lot 5 (établissements administratifs et divers) et le lot 6 (vitrieres).

La durée de l'accord-cadre est du 1^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019, il peut être reconduit 3 fois par année civile sans que la durée totale n'excède le 31 décembre 2022.

La commission d'appel d'offres en séance du 14 mars 2019 a procédé au jugement des offres et au choix des titulaires.

Le Conseil Municipal décide:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics,
Vu la décision de la commission d'appels d'offres en séance du 14 mars 2019,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés en accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum avec les attributaires suivants :
 - Lot 1 (établissements associatifs) : ATMOS PROPLETE, 9 avenue Virecourt, 33370 Artigues-près-Bordeaux
 - Lot 3 (établissements sportifs) : SOCIÉTÉ LIBOURNAISE DE NETTOYAGE "SOLINET" Sarl, avenue du Périgord, 33370 Artigues-près-Bordeaux
- de dire que les crédits seront prélevés à l'article 6283 chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_094

Objet : Villa Clément V - Construction d'une maison des associations - Avenant n°2 au marché n°18025B

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Lors des séances des 9 juillet et 24 septembre 2018 et du 12 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'une maison des associations, ainsi que la passation de l'avenant n°1 au marché n°18025B.

Dans le cadre de la réalisation des travaux en cours, il est nécessaire de procéder à des adaptations, ce qui permettrait une inauguration de l'équipement courant septembre 2019. En effet, il est nécessaire de réaliser des fondations par micropieux à l'intérieur du bâtiment existant et de le raccrocher aux planchers créés afin d'assurer la stabilité définitive de l'ensemble.

De plus, le bureau de contrôle a demandé un complément d'isolation thermique.

Enfin, lors des travaux de terrassement, il a été découvert des cave et fosse dont il faut assurer la purge ainsi que la remise en état et le comblement du terrain.

Ces adaptations représentent une plus-value au marché de l'entreprise SMS, titulaire du

marché n°18025B (lot n°2 : gros-oeuvre, maçonnerie, étanchéité), selon les conditions et après :

Entreprise	Montant initial du marché TTC	Montant de l'avenant n°1 TTC	Montant de l'avenant n°2 TTC	%	Nouveau montant du marché TTC
SMS Marché n°18025B	474 000,00 €	3 420,00 €	30 654,24 €	7,19	508 074,24 €

Le Groupe de travail Marchés, réuni le 14 mars 2019, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Groupe de Travail Marchés du 14 mars 2019,

- d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché n°18025B conclu avec la société SMS ;
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_095

Objet : Appel à projets "Territoires d'innovation " du Programme d'Investissement d'Avenir, dans le cadre du Grand Plan d'Investissement - Lettres de soutien et d'engagement au projet "Saige Entreprendre !"

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du Grand plan d'investissement, l'État et la Banque des Territoires ont lancé un appel à projets « Territoires d'Innovation » du Programme d'investissement d'Avenir. Bordeaux Métropole souhaite faire acte de candidature autour du projet partenarial « Bordeaux, première métropole à énergie positive » pour accompagner sa politique sur la lutte contre le changement climatique. Elle a ainsi pour ambition de devenir un territoire d'innovation à grande ambition énergétique en 2030 puis, en 2050, une métropole à énergie positive.

Dans le cadre de cette réponse à l'appel à projet, la Ville de Pessac et DOMOFrance ont souhaité se saisir de cette opportunité pour inscrire le projet « Saige Entreprendre ! » comme projet signal engageant le quartier de Saige dans la transition écologique et solidaire. La restructuration du quartier d'habitat social de Saige doit favoriser sa mutation, non seulement sociale et fonctionnelle mais également énergétique, pour créer un quartier

à énergie positive dans lequel chaque habitant du quartier tire profit de cette mutation et devient, lui-même, moteur des changements environnementaux du quartier.

Ainsi, la réhabilitation de la tour d'habitation n°8 doit faire appel à des innovations techniques et technologiques à l'approche bas carbone et à l'analyse des cycles de vie des matériaux ainsi qu'à un accompagnement spécifique par des applications digitales et d'animation des usagers et des habitants de la tour pour les amener vers une sobriété globale en énergie, eau, déchets et mobilité.

La réhabilitation de la tour offre également la possibilité d'envisager en profondeur sa mutation pour y accueillir sur les 10 premiers niveaux un hôtel d'entreprises et un foyer jeunes travailleurs sur les niveaux restants. A la tour, seraient ajoutés deux socles actifs avec des hauteurs sous plafond élevées permettant d'accueillir le matériel et les activités non possibles dans la tour pour des raisons de hauteur de plafond et de portance de plancher.

La vocation de cette tour serait alors de dédier la partie tertiaire aux entreprises innovantes et start-ups issues des laboratoires de recherches, des incubateurs et des pépinières implantées sur l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Inno Campus (OIM BIC) avec des espaces de co-working et une plate-forme du savoir et de l'entrepreneuriat. Cette plate-forme aurait comme vocation de fédérer les acteurs économiques et académiques de l'OIM autour de l'accueil de porteurs d'idées et de projets ou d'autoentrepreneurs, près de 300 sur le quartier, souhaitant consolider leur projet et développer leur entreprise. Elle contribuerait également à la sensibilisation des nouvelles pratiques en matière de transition écologique et solidaire. Sur les niveaux restants, la tour accueillerait les jeunes travailleurs au sens large comme des start-upers ou des doctorants notamment étrangers.

Pour conduire ce projet, la ville de Pessac se propose de soutenir à la fois Bordeaux Métropole comme porteur du projet « Bordeaux, métropole à énergie positive » mais également DOMOFRANCE comme porteur du projet « Saige Entreprendre ! ».

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les lettres de soutien et d'engagement au projet de Bordeaux Métropole « Bordeaux, Métropole à énergie positive » présenté dans le cadre de l'appel à projet « Territoire d'innovation » du Programme d'investissement d'avenir.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les lettres de soutien et d'engagement au projet « Saige Entreprendre ! » de DOMOFRANCE entrant dans la réponse à l'appel à projet de Bordeaux Métropole.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_096

Objet : Convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions (I.N.P.T.)

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'interopérabilité entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État, le dispositif est proposé aux ville qui le souhaitent.

La Ville de Pessac et la D.D.S.P. de la Gironde ont donc décidé de signer une convention afin de prévoir les modalités pour renforcer la coopération opérationnelle entre leurs services.

L'objectif, dans le cadre des missions quotidiennes, est d'augmenter la sécurité des agents de Police Municipale (A.P.M.) au cours de certaines interventions sur la voie publique.

Pour ce faire, un lien radio permanent a été mis en place entre le 17 (Police Nationale) et l'ensemble du parc radio de la Police municipale sur une fréquence sécurisée spécifique à la Police Municipale de Pessac.

Enfin, comme indiqué, aucune contribution de fonctionnement n'est sollicitée.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR INTK1504903J du 14 avril 2015 sur la généralisation de l'expérimentation portant sur l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR INTA1829431J du 09 novembre 2018 relative à l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre les polices municipales et les forces de sécurité de l'État.

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur l'infrastructure nationale partageable des transmissions (I.N.P.T.),
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_097

Objet : Modification du tableau des effectifs de la Ville de Pessac au 1er janvier 2019

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Les variations d'effectif découlant de l'évolution des besoins des services et de la réussite à des concours par les agents rendent nécessaire l'ajustement du tableau des effectifs, selon les modalités ci-dessous.

Les modifications proposées correspondent aux mouvements suivants :

- Les évolutions de carrière des agents qui entraînent la suppression des postes correspondant aux grades avant avancement et la création des postes correspondant aux grades après avancement.
- La création de 4 postes dans les écoles correspondant à 2 créations de classe à la rentrée 2018 et 2 autres classes prévues pour la rentrée 2019.
- Le renforcement de la direction des Relations usagers pour structurer le secteur accueil et proximité et un poste accompagnant la livraison de la 4^{ème} station biométrique.
- La création de 2 postes pour l'exploitation de la salle Bellegrave.
- La réintégration d'un agent de la direction de la Culture à l'issue d'une disponibilité de droit.

Ces modifications prennent effet au 1^{er} janvier 2019.

Créations		Suppressions	
Attaché principal	1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1
Attaché	1	Rédacteur	1
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	3	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	3	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif territorial	1	Agent de maîtrise	1
Ingénieur	2	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	7
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	11	Agent spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	8
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles	10	Conseiller territorial des A.P.S. principal	1
Éducateur territorial des A.P.S. principal de 1 ^{ère} classe	1	Éducateur territorial des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe	1
Bibliothécaire territorial principal	1	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	1
Bibliothécaire territorial	1	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	2
Assistant de conservation	2	Adjoint territorial du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	2	Adjoint territorial du patrimoine	2
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1
Animateur	2	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	4
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	3	Adjoint territorial d'animation	1
Brigadier chef principal	1	Gardien-Brigadier	1
Total des créations de postes	46	Total des suppressions de postes	36

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
 Vu l'avis du Comité technique dans sa séance du 22 mars 2019

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs aux évolutions de carrière des fonctionnaires et d'organisation des services

- d'approuver les créations et les suppressions de poste présentées ci-dessus.
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune.
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2019.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
 Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

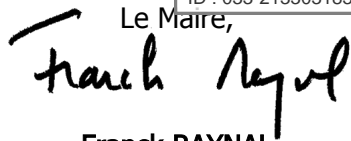
Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_097-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_098

Objet : Convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre la délégation d'Aquitaine du CNFPT, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Pessac - Avenant n°3

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 4 avril 2016, une convention de partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT, la Ville et le CCAS de Pessac, a été adoptée pour les années 2016 à 2018.

L'avenant n°3 de cette convention a pour objet de proroger d'un an la durée du partenariat et de supprimer la clause de participation financière de 130 euros du fait de l'absence non justifiée médicalement de stagiaire.

Pour l'année 2019, le nombre de journée-formation à organiser par le CNFPT et financé dans le cadre de la cotisation est fixé à 55 jours.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°DEL2016_088 du 4 avril 2016,

- d'approuver les termes de l'avenant n°3 au partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT, la Ville de Pessac et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_099

Objet : Convention triennale avec le Centre de Gestion de la Gironde pour la mission d'Inspection en santé et sécurité au travail

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI).

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Les collectivités ont la possibilité de bénéficier, sur leur demande, d'une prestation de la mission d'inspection en santé et sécurité au travail avec intervention sur site d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) du Centre de Gestion.

Cette mission d'inspection en santé et sécurité au travail porte sur le contrôle des conditions d'application des règles relatives à l'hygiène et à la sécurité pour

éventuellement proposer à l'autorité territoriale toute mesure de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels et permettre à la collectivité de se mettre en conformité au regard de ses obligations légales et réglementaires en la matière.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal décide :

Vu la loi n°84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5 ;

Vu la circulaire INTB1209800C du 12 octobre 2012 relative à l'application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

Considérant le souhait de la Ville de Pessac de demander le bénéfice d'une mission d'inspection en santé et sécurité au travail proposée par le CDG33,

- d'approuver les termes de la convention relative à l'adhésion à la mission d'inspection hygiène et sécurité du Centre de Gestion de la Gironde, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 6333 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_100

Objet : Convention de partenariat avec la Mission Locale des Graves du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 - Attribution de subvention

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 25 février 2003, le Conseil Municipal approuvait la création de la Mission Locale des Graves sur le territoire des communes de Bègles, Gradignan, Pessac, Talence, Villenave-d'Ornon et les communautés de communes de Cestas-Canéjan et Montesquieu.

Cette association vise à promouvoir directement ou indirectement toutes les actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes par une prise en compte globale de leurs besoins d'insertion sociale et professionnelle, de santé, de logement etc....

Cette politique doit intégrer les projets locaux et les spécificités territoriales.

Afin de formaliser les relations entre nos deux organismes et de définir les conditions de financement de la ville, une nouvelle convention est conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Une subvention annuelle calculée sur la base de 1,47 €/habitant sur le nombre d'habitant de l'année N-1 (selon l'INSEE) est attribuée pour la durée de la subvention.

Le paiement de la subvention s'effectuera en quatre versements chaque année :

- 25 % de la subvention au mois de mars
- 25% de la subvention au mois de juin
- 25 % de la subvention au mois de septembre
- le solde au mois de décembre.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la ville de Pessac et la Mission Locale des Graves,
- d'approuver l'attribution de la subvention et les modalités de versement prévues,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document précité et les avenants s'y rapportant,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget 2019.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prend(nent) pas part au vote : Sylvie TRAUTMANN

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_101

Objet : Convention de partenariat avec l'association ANJE Aquitaine

Madame Sylvie TRAUTMANN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Créer son entreprise, c'est souvent créer son propre emploi, Pessac, ville de plus de 62 000 habitants, compte deux quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers sont de véritables réservoirs d'idées et de talents. L'entrepreneuriat porte des valeurs essentielles qui permettent de se remettre dans une démarche positive en étant à l'initiative d'une idée ou d'un projet économique.

L'Association des Jeunes Entrepreneurs d'Aquitaine a pour objectif de promouvoir la création d'entreprises et de développer un véritable réseau d'entrepreneurs. Depuis 2016, la ville a engagé un partenariat avec l'association ANJE pour accompagner les porteurs de projets et soutenir leur développement. En 3 ans, des actions de sensibilisation à la création d'entreprises ont été animées, 82 porteurs de projet ont été rencontrés, 28 ont été accompagnés dans leur projets, 6 ont été lauréats du prix de l'entrepreneur de Pessac.

La Ville de Pessac souhaite réaffirmer son engagement pour l'accès à l'emploi durable et pour le soutien au développement économique en renouvelant le partenariat avec l'association ANJE Aquitaine.

La présente convention a pour objet de formaliser les engagements des deux parties et de définir les conditions de financement de la ville :

- 3 réunions de sensibilisation à la création d'entreprise seront programmées chaque année
- 6 projets accompagnés jusqu'à la création chaque année
- le prix de l'entrepreneur de Pessac sera mis en œuvre chaque année

Cette convention est conclue pour une durée d'un an à la date de signature et sera renouvelée par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Une subvention annuelle sera allouée par la Ville de Pessac d'un montant de 5 000 €.

Le paiement de la subvention s'effectuera chaque année en 2 versements :

- 50% de la subvention au 1^{er} trimestre
- le solde au mois de décembre sur présentation d'un bilan annuel.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'association ANJE Aquitaine,
- d'approuver l'attribution de la subvention de 5 000 € par an et les modalités de versement définies,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le document précité et les avenants se rapportant à ce projet,
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 65 article 6574 du budget de la ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_102

**Objet : Requalification de l'avenue Marc Desbats – Enfouissement de l'éclairage public -
Fonds de concours auprès de Bordeaux Métropole**

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du réaménagement par Bordeaux Métropole de l'avenue Marc Desbats, dans sa partie entre l'avenue de Gradignan et la rue de Chiquet, la Ville de Pessac a choisi, compte tenu de l'état du réseau d'éclairage public, de le remettre à neuf.

Dans ce contexte, la Ville sollicite Bordeaux Métropole, responsable de l'aménagement des espaces publics, pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'éclairage public, via le fonds de concours aux communes.

Cette contribution est rendue possible par l'article L.5215-26 du CGCT et doit faire l'objet d'une convention, objet de la présente délibération.

Les travaux de création d'un nouveau réseau d'éclairage public correspondants sont les suivants :

- pose du réseaux (gaines, massifs de fondation, câbles d'éclairage public),

- mise en place de 6 candélabres conforme à la charte municipale.

Le coût des travaux est estimé à 28 237,22 € HT.

Il est prévu que le montant du fonds de concours soit plafonné à 50% du coût prévisionnel HT des travaux.

Au vu du matériel choisi par la ville et du barème mis à jour au 01/01/2018 conformément à la délibération cadre communautaire n°2005/0353 du 27 mai 2005, le montant versé sera de 14 118,61 € HT.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- de solliciter un fond de concours auprès de Bordeaux Métropole,
- d'approuver les termes de la convention avec Bordeaux Métropole jointe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_103

Objet : Enfouissement des réseaux - Convention avec ORANGE pour l'année 2019

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Des projets de convention définissant les droits et obligations de l'opérateur de téléphonie et de la Ville de Pessac concernant l'effacement des réseaux reprennent les termes de l'accord national passé entre la Fédération Nationale des Autorités Concédantes et Régies, l'association des Maires de France et ORANGE.

Il résulte de cet accord que ORANGE s'engage à financer les travaux d'étude, de câblage et de dépose des câbles aériens à hauteur de 82%, 18% restant à la charge du budget communal.

Simultanément une participation forfaitaire au titre de la fourniture des matériels, tuyaux, chambres et coffrets vient en déduction de la part assurée par la Ville pour ces travaux. Les travaux de génie civil sont en revanche assumés en totalité par la Ville.

Pour l'année 2019, les opérations suivantes seront concernées par ces conventions :

- allée du Haut Lévèque (entre la rue des anciennes écoles et la voie ferrée)
- avenue Marc Desbats (entre chateaubriand et Chiquet)

- rue Chateaubriand (entre Cardinal et Laugaa)
- avenue Nancel Pénard (entre Poujeau et Pin Vert)
- rue du Pin vert

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec ORANGE correspondant aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens de téléphonie inscrits en 2019.
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 2315 fonction 816 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_104

Objet : Lotissement "Clos de la Forêt" - Dénomination de la voie de desserte

Monsieur Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Dans le cadre du projet de création du lotissement "le Clos de la Forêt" situé 30 rue Avigdor, une voie nouvelle est créée. Pour permettre aux usagers de s'orienter et afin d'attribuer une adresse officielle aux habitants de ce lotissement, il est nécessaire de dénommer cette voie.

La ville souhaite la nommer "rue Nelson NAU".

Chevalier de la légion d'Honneur et décoré de la Croix de Guerre, Nelson NAU fut en 1930 le fondateur puis le 1^{er} président du Comité de quartier de Toctoucau jusqu'en 1948. Premier adjoint au Maire de Pessac, il sera élu sans interruption jusqu'en 1959.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la dénomination de cette voie nouvelle « rue Nelson Nau ».

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_104-DE

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_105

Objet : Convention de superposition d'affectation relative à l'ouverture au public du bassin de retenue des eaux pluviales dénommé "bassin de Fontaudin"

Monsieur Laurent DESPLAT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Bordeaux Métropole possède des terrains sur la commune de Pessac où est implanté un ouvrage de régulation des eaux pluviales dénommé "bassin de Fontaudin". Il s'agit d'un bassin de retenue des eaux pluviales à plan d'eau permanent qui récupère les eaux du bassin en amont du ruisseau "le Serpent" .

Dans cette emprise, des collecteurs d'eaux pluviales et usées ainsi que des ouvrages hydrauliques de régulation des eaux de retenue sont implantés.

Ces collecteurs et ouvrages sont affectés au Service Public de l'Assainissement et gérés par Bordeaux Métropole, son délégataire ou son exploitant. Une piste pour l'accès et la circulation tout autour du bassin est dédiée à l'exploitation et à l'entretien du site.

Or, la Commune de Pessac a exprimé le souhait d'utiliser ce bassin et ses abords à des fins de loisirs et d'espaces ouverts au public.

Par conséquent, il convient de déterminer les conditions de superposition d'affectation de cet ouvrage public d'assainissement relevant du domaine public de Bordeaux Métropole et

les modalités d'usage et de gestion par les différents interlocuteurs concernés, ceci afin de permettre l'utilisation d'un espace qui sera mis à disposition du public dans des conditions normales de sécurité, sans porter atteinte à l'affectation principale de l'ouvrage.

Une convention réglant les conditions de superposition ainsi que les modalités techniques et financières de gestion de cet immeuble en fonction de sa nouvelle affectation est proposée à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la convention de superposition d'affectation avec Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_106

Objet : Convention d'autorisation du droit de pêche sur le plan d'eau de Fontaudin avec Bordeaux Métropole et l'Union Bordeaux Métropole

Monsieur Laurent DESPLAT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Bordeaux Métropole possède des terrains sur la commune de Pessac où est implanté un ouvrage de régulation des eaux pluviales dénommé "bassin de Fontaudin". Il s'agit d'un bassin de retenue des eaux pluviales à plan d'eau permanent qui récupère les eaux du bassin en amont du ruisseau "le Serpent".

Pour rappel, une convention tripartite avait été signée le 21 juin 1986 entre la ville de Pessac, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde, accordant un droit de pêche sur le plan d'eau de Fontaudin.

La convention est arrivée à échéance et la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Gironde ne désire pas poursuivre.

La section Pêche d'UBM (Union Bordeaux Métropole) souhaite utiliser cet ouvrage et ses abords pour l'activité de pêche. Une convention a donc été établie pour formaliser les conditions de gestion de cet espace en répartissant les obligations respectives de chacune des parties, Ville de Pessac, Bordeaux Métropole et l'Union Bordeaux Métropole.

Il est à préciser que la pêche sera autorisée à tous les usagers le souhaitant, à condition de souscrire une adhésion à UBM pour un montant de 24 € annuel plus le timbre de la section Pêche à 20 € annuel.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation du droit de pêche sur le plan d'eau de Fontaudin avec Bordeaux Métropole et l'Union Bordeaux Métropole.
- d'autoriser le droit de pêche sur le plan d'eau de Fontaudin à l'Union Bordeaux Métropole dans le respect des droits ouverts par la convention signée.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_107

Objet : Avenant n°1 au bail commercial avec la SAS Zoo de Bordeaux Pessac

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Suite à l'acquisition du terrain d'assiette du Zoo de Bordeaux Pessac en mai 2017, la Ville de Pessac s'est substitué à l'ancien propriétaire dans l'exécution du bail commercial en cours avec la société exploitante du parc zoologique.

Dans le cadre de ses projets d'aménagements, la SAS Zoo de Bordeaux Pessac sollicite la Ville afin d'étendre la destination des locaux aux activités suivantes :

- toutes activités de loisirs et de spectacles
- toutes activités en lien avec l'exploitation d'hébergements insolites et ses annexes pour l'accueil du public, la restauration et l'hébergement du personnel dédié à l'activité,
- toutes autres activités récréatives et de tourisme.

L'avenant est par ailleurs l'occasion de préciser les conditions de révision des loyers qui pouvaient être sujet à interprétation en retenant comme indice de base l'Indice National du Coût de la Construction (INCC) du deuxième trimestre 2015, le montant initial du loyer restant inchangé.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de la SAS Zoo de Bordeaux Pessac d'étendre la destination des locaux à diverses activités visées ci-dessus,

- d'approuver le projet d'avenant n°1 au bail commercial du 22 mars 2016 entre la commune de Pessac et la SAS Zoo de Bordeaux Pessac joint en annexe de la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au bail commercial du 22 mars 2016 avec la SAS Zoo de Bordeaux Pessac ainsi que tous documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Jean-Louis HAURIE, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Betty DESPAGNE, Patrick GUILLEMOTEAU, Sonya MULLER, Sébastien SAINT-PASTEUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_108

Objet : Allée des Tulipes - Régularisation foncière du parking de l'Hôpital Saint Martin

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Lors du contrôle de l'assiette foncière de l'Hôpital Saint Martin, AGEO Conseils, géomètre mandaté par le propriétaire la société IMMO CARE, a constaté que le parking de l'hôpital, aménagé depuis de nombreuses années, empiète de 539 m² sur la parcelle communale HR 53.

Il convient de régulariser cette anomalie et de céder à la société IMMO CARE l'emprise correspondante.

Cette cession est consentie au prix de 10 €/m² soit 5 390 € conformément à l'avis du 10 septembre 2018 du pôle d'évaluation domaniale.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 10 septembre 2018,

- d'approuver la cession du terrain de 539 m² à détacher de la parcelle communale HR 53 à la société IMMO CARE ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- déclare que les crédits seront inscrits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_109

Objet : Rue de la Poudrière - Convention de servitudes avec ENEDIS

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, il y a lieu de consentir à ENEDIS une convention de servitude pour le passage d'une canalisation souterraine.

L'emprise de cette servitude correspondant à une bande de trois mètres de large sur une longueur totale d'environ neuf mètres porte sur la parcelle communale cadastrée AN 41 mise à disposition de la société Golf Espace dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Cette convention fera ensuite l'objet d'une régularisation en la forme authentique aux frais d'ENEDIS.

A titre de compensation, ENEDIS s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié une indemnité unique et forfaitaire de 10 €.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver le principe de constitution de la servitude sur la parcelle citée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- de déclarer que les crédits seront inscrits au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_110

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Pessac et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Délégation Territoriale Aquitaine

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La Ville, dans le cadre de l'Agenda des Solutions Durables de Pessac 2020, reconnaît la préservation de la nature et la protection de la biodiversité comme l'un des 4 enjeux prioritaires de son plan d'actions. A ce titre, elle s'engage dans un partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation d'Aquitaine pour favoriser et développer l'installation de refuges à oiseaux sur l'ensemble du territoire de Pessac.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) est une association loi 1901 à but non lucratif, créée en 1912. Elle se compose de délégations territoriales, dont la délégation d'Aquitaine, groupes, relais et antennes réunis autour d'une association nationale reconnue d'utilité publique depuis 1986. Son but est la protection des oiseaux et des écosystèmes dont ils dépendent et, en particulier, la faune et la flore qui y sont associées, et plus globalement la biodiversité.

Dans le cadre de leurs activités, la LPO a développé le programme « Refuge de la LPO » qui permet aux propriétaires de petits espaces (jardinet, terrasse, balcon, cour) ou de plus

grands (comme des jardins ou des parcs), de s'engager à préserver et accueillir la biodiversité de proximité. Avec plus de 25 500 terrains, les Refuges LPO constituent le 1er réseau de jardins écologiques partout en France.

A ce programme « Refuge LPO » est associée une charte qui vise à créer les conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage. Cela suppose de renoncer aux produits chimiques, d'adopter des gestes éco-citoyens et de faire du refuge un espace sans chasse.

La Ville de Pessac, par la mise en place d'une convention de partenariat pour une durée de 3 ans avec la LPO, souhaite inscrire l'ensemble du territoire dans le programme « Refuge de la LPO » qui se décline de la manière suivante :

- inciter les Pessacais à rejoindre le réseau des jardins écologiques « Refuges LPO » en proposant des refuges LPO à petit prix, grâce à la participation financière de la Ville à hauteur de 80 % du montant du refuge. Au bout d'un an puis de deux ans, la LPO procédera à une analyse du réseau des Refuges LPO particuliers à l'échelle du territoire de Pessac pour évaluer l'impact de l'installation des nichoirs.
- développer le passage en refuge LPO des parcs de la Ville avec la mise en place d'un diagnostic écologique et d'une convention de passage en refuge LPO pour chaque parc ;
- proposer quatre temps d'animations spécifiques auprès des membres du réseau Refuge LPO et auprès du grand public à l'occasion de la manifestation « 1 jour, 1 arbre », dans le cadre de la fête nationale de la nature au mois de mai, en juin par l'organisation d'un événement public dans l'un des parcs labellisés et à l'automne, dans un autre parc labellisé avec des thématiques de sensibilisation spécifiques.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL2017-332 du Conseil Municipal du 11 décembre 2017 approuvant le plan d'actions de l'Agenda des Solutions Durables de Pessac 2017/2020,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte des refuges LPO et à adhérer au réseau « Refuge collectivités ».
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Ville de Pessac ou tout document afférent à la mise en œuvre du programme Refuge de la LPO.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la mise en œuvre du programme Refuge de la LPO.
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget pour la participation de la ville au déploiement de refuges LPO auprès des particuliers.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_111

**Objet : Mise à disposition de locaux pour l'accueil du centre social La Châtaigneraie -
Convention avec DOMOFrance**

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La société DOMOFrance est propriétaire d'un ensemble immobilier à usage locatif d'habitation situé sur la commune de Pessac et dénommé « Résidence la Châtaigneraie ». Dès la construction des bâtiments au cours des années 1970, elle a édifié un certain nombre de locaux sociaux confiés au COGESc pour en assurer la gestion et l'animation du quartier.

Une convention en premier lieu avec le COGESc fixait les conditions de mise à disposition de ces locaux, la Ville de Pessac venant ensuite aux droits et obligations du COGESc à partir de l'année 2006.

Depuis 2006 la société DOMOFrance met à la disposition de la Ville de Pessac aux clauses et conditions mentionnées dans une convention les locaux situés 42 avenue de la Châtaigneraie et autorise la Ville de Pessac à sous-louer tout ou partie de ces locaux à toute association de son choix en leur conservant leur destination de centre social.

Ces locaux sont ensuite mis à disposition par la Ville de Pessac par convention au Centre Social de la Châtaigneraie.

La dernière convention signée entre la Ville de Pessac et DOMOFRANCE le 20 juillet 2006 étant arrivée à échéance le 30 juin 2018, il est proposé le renouvellement de cette convention pour une durée de 12 ans avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2018.

Cette mise à disposition est consentie par la société DOMOFRANCE à titre gratuit. Toutefois la Ville de Pessac remboursera chaque année à la société DOMOFRANCE proportionnellement à la surface des locaux occupés et sur justificatifs les frais mentionnés à l'article 3 de la convention.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux situés 42 avenue de la Châtaigneraie entre la société DOMOFRANCE et la Ville de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 61 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_112

Objet : Soutien spécifique à trois associations des quartiers Politique de la Ville

Monsieur Naji YAHMDI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le contexte global, national et local en matière de politique de la ville (sortie du Haut-Livrac de la géographie prioritaire, baisse du nombre de contrats aidés, moindre prise en charge par l'État de ces contrats, dégradation du climat social du quartier Châtaigneraie-Arago) nous conduit à proposer un soutien spécifique à trois associations importantes pour la vie des quartiers concernés.

L'association sportive Pessac Châtaigneraie, créée il y a 7 ans, est un partenaire important et fiable de notre politique publique sur ce quartier. Son impact sur le quartier est fort, qu'il s'agisse du nombre de pratiquants ou de la reconnaissance des familles et des partenaires. L'association compte 200 adhérents, majoritairement des jeunes et jeunes adultes de moins de 25 ans habitant les quartiers politique de la ville, dont 80 % qui pratiquent l'activité au moins 3 fois par semaine.

L'association des jeunes de la Châtaigneraie. Le quartier Châtaigneraie-Arago s'est transformé ces dernières années, mais sa vie associative est toujours peu développée,

hormis l'expérience réussie de l'association Châtaigneraie Futsal. Aujourd'hui, jeunes et jeunes adultes expriment le besoin d'un lieu où ils puissent régulièrement se retrouver. La Ville a proposé l'ouverture d'un lieu spécifique. Depuis un an ce projet est testé au sein du centre social. Quatre soirs par semaine, 25 à 30 jeunes et jeunes adultes fréquentent ce lieu d'accueil et au total 80 à 100 sont concernés. Afin de pérenniser cette expérimentation, la Ville a interpellé l'État, obtenu un contrat adulte relais et sollicité DOMOFrance pour la mise à disposition d'un lieu adapté.

Depuis 2015, l'association **Mamboko Na Mamboko** met en œuvre un projet de médiation sociale et culturelle visant à créer un réseau de proximité et de solidarité entre les habitants et favoriser la cohésion sociale sur le quartier du Haut-Livrac. Le local de l'association, mis à disposition par la Ville, est ouvert tous les jours et accueille de très nombreux enfants du quartier. Le lieu est devenu un point de rencontre intéressant sur un quartier qui en manque. Le Haut-Livrac étant sorti de la géographie prioritaire de la politique de la ville, l'association ne peut plus aujourd'hui bénéficier d'aucun financement spécifique de l'État ni de contrats aidés.

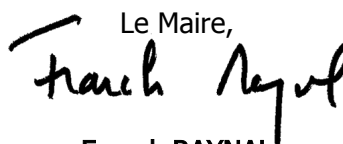
Ces trois associations jouent un rôle important et leur pérennisation est indispensable pour la vie sociale et la tranquillité publique des quartiers concernés.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver :
 - la poursuite de la convention de partenariat entre l'association sportive Pessac Châtaigneraie et la ville, avec une aide supplémentaire de 25 000€
 - l'adoption d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'association des jeunes de la Châtaigneraie
 - l'adoption d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'association Mamboko na Mamboko
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les documents afférents,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_113

Objet : SPUC Football - Convention d'objectifs 2019/2020

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le soutien constant que la Ville de Pessac apporte à l'activité des clubs sportifs de Pessac se traduit de différentes manières :

- Mise à disposition d'installations sportives,
- Subventions de fonctionnement,
- Aide aux déplacements et à la formation,
- Soutien au sport de haut niveau,
- Soutien technique à l'organisation de manifestations.

En complément de ces interventions, la Ville peut proposer une aide spécifique en lien avec le projet sportif porté par un club au travers d'un contrat d'objectif.

Ce type de partenariat est destiné à soutenir les associations sportives particulièrement impliquées dans le tissu associatif sportif de la commune et dont les actions s'inscrivent dans le cadre du Projet Sportif Territorial.

Fort de ses 388 licenciés, le SPUC Football s'est impliqué dans cette démarche et fait partie des disciplines combinant la formation, l'éducation et le sport fédéral. Il véhicule depuis longtemps un projet sportif riche qui mérite l'attention et le soutien de la Ville.

C'est pourquoi celle-ci s'engage à lui attribuer un soutien spécifique sur les prochaines saisons.

Ce montant lié au développement des activités du club complète les subventions attribuées sur critères, évoquées ci-dessus .

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2019/2020 avec le SPUC Football,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_114

Objet : CSGTP - Convention d'objectifs 2018/2019

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

La Communauté Sportive et Gymnique Travailleuse de Pessac est un acteur majeur du sport et de son impact socio-éducatif sur le territoire.

Fortement impliqué sur le territoire pessacais et notamment le quartier de Saige, la CSGTP propose des activités sportives à tous les Pessacais quelque soit leurs âges ou leurs disciplines sportives.

Fort de cette position, la Ville de Pessac apporte un soutien à l'association à plusieurs titres :

- financement au titre de ses activités sportives,
- financement d'actions d'animation et d'insertion dans le cadre spécifique de la politique de la ville,
- financement d'actions dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse,

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_114-DE

Afin d'affirmer et de renforcer ce cadre de partenariat, il importe de renouveler cette convention en adossant sa durée et son fonctionnement sur l'année sportive.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'objectifs 2018/2019 entre la Ville de Pessac et l'association CSGTP
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 65 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_115

Objet : Utilisation des salles et des terrains de sports communaux - Tarification complémentaire

Monsieur Jean-Luc BOSC, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

La Ville souhaite créer une tarification complémentaire aux tarifications existantes afin de répondre au plus près des besoins des associations et acteurs du sport en créant des tarifs à l'heure.

Les tarifs délibérés lors du Conseil municipal du 8 juillet 2018 ne comprenaient qu'une tarification à la 1/2 journée.

Tarifs complémentaires à l'heure :

HALLS SPORTIFS (hors salle omnisports Bellegrave)						
TARIFS	A	B	C	D	E	F
Heure	0	50 €	50 €	50 €	Non concerné	Non concerné

TERRAINS EXTÉRIEURS ET VESTIAIRES SPORTIFS						
TARIFS	A	B	C	D	E	F
Heure	0	40 €	40 €	40 €	Non concerné	Non concerné

SALLE OMNISPORTS BELLEGRAVE (hors espace réceptif)						
TARIFS	A	B	C	D	E	F
Heure	0	200 €	200 €	200 €	Non concerné	Non concerné

Pour rappel :

A : associations pessacaises dans le cadre d'une activité à but non lucratif (prioritaires pour les réservations de salles)

B : sociétés privées, syndicats de copropriété de Pessac (selon la disponibilité des plannings réservés en priorités aux associations pessacaises), tout organisme de droit privé.

C : associations dont le siège est hors Pessac (selon la disponibilité des plannings réservés en priorités aux associations pessacaises), autres personnes morales de droit public (hors associations relevant du tarif A)

D : sociétés privées, syndicats de copropriété, tout organisme de droit privé hors Pessac (dans la limite d'une seule réservation par an par organisme)

E : particuliers pessacais.

F : particuliers non pessacais

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL2018_232 du Conseil Municipal du 9 juillet 2018 portant sur la tarification des salles et des terrains de sport municipaux

Considérant que ces nouveaux tarifs complètent ceux votés en juillet 2018,

- d'approuver les tarifs proposés,
- d'autoriser la mise en application des tarifs à compter du 1^{er} avril 2019.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

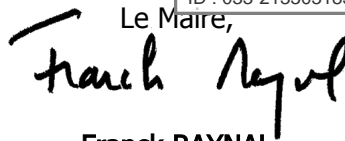
Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_115-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_116

Objet : Réalisation de la 22ème édition des Vibrations Urbaines

Monsieur Maxime MARROT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Au fil des vingt et une éditions, les Vibrations urbaines sont devenues un événement de référence des cultures urbaines, disciplines culturelles et sportives puisant dans un imaginaire commun qui les lie toutes : la ville.

La direction artistique est centrée autour de trois piliers :

- les sports de glisse urbains : skate, Bmx, trottinette...
- les disciplines de la culture hip-hop : breakdance, rap, dj'ing...
- le street art.

Ce dernier pôle a d'ailleurs été renforcé l'an dernier avec un développement des cultures connectées inscrites dans le projet de l'artiste Léon Keer.

Le nouveau format mis en œuvre depuis 2 ans a donné satisfaction en permettant de concentrer les activités sur six jours de manifestation. Il sera donc conservé sur la prochaine édition du 29 octobre au 3 novembre 2019.

Le festival propose, en parallèle de ses temps forts, des moments plus intimistes, où les jeunes peuvent progresser dans leurs pratiques ou en découvrir de nouvelles. De nombreux ateliers sont donc mis en place tout au long du festival avec une grande exigence dans le choix des intervenants.

Cette manifestation d'ampleur métropolitaine se construit en fédérant les acteurs de ces pratiques, en établissant de nombreux partenariats et en développant des financements multiples avec des structures tant publiques que privées.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 22ème édition du festival Vibrations Urbaines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation de cette édition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 25 mars 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq mars à 19 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU -
Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE -
Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick
LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC -
Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI -
Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS -
Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Patrick GUILLEMOTEAU -
Sonya MULLER - Sébastien SAINT-PASTEUR

Absents ayant donné procuration :

Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Didier SARRAT
Betty DESPAGNE procuration à Dany DEBAULIEU

Secrétaire de séance : Benoît GRANGE

n°d'ordre : DEL2019_117

Objet : Demande de subventions et d'aides pour la saison culturelle 2019/2020

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Direction de la Culture met en œuvre le projet culturel de la municipalité en bénéficiant de l'expertise technique et artistique de ses différents services.

En ce sens, la Direction de la Culture assure d'une part l'organisation, la co-production et la diffusion de spectacles vivants professionnels dans le cadre d'une programmation variée ouverte au plus grand nombre et d'autre part, des actions de médiation dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Les choix artistiques ainsi que les actions engagées génèrent chaque année des partenariats institutionnels destinés à soutenir et à valoriser le projet culturel de la ville qui vise à s'inscrire de façon cohérente et complémentaire dans le paysage culturel de Bordeaux Métropole.

En ce sens, il convient d'ores et déjà de parfaire le financement des opérations engagées et à venir dans le cadre de la saison 2019/2020 avec le concours de différents partenaires culturels.

Dans cette perspective, il convient de solliciter, pour les exercices budgétaires concernés, des subventions et autres aides de financement auprès des institutions et organismes suivants :

- Office National de Diffusion Artistique (ONDA)
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC)
 - Région Nouvelle-Aquitaine,
 - Département de la Gironde,
 - Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA),
 - Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC),
- et de tout autre institution et organisme susceptibles d'apporter son soutien au projet culturel de la commune.

Ces demandes porteront sur toutes les actions conduites dans les domaines du spectacle vivant, de l'éducation à l'image (cinéma et audiovisuel), de la lecture publique, du patrimoine et du tourisme.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de rechercher toutes les ressources possibles susceptibles de soutenir la dynamique culturelle impulsée par la Ville de Pessac auprès des structures nationales, régionales, départementales et locales,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions et aides aux taux les plus élevés possible auprès des différents partenaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes,
- de déclarer que les recettes seront versées au chapitre 70 du budget de la ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

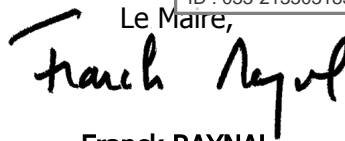
Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 033-213303183-20190325-DEL2019_117-DE

Le Maire,



Franck RAYNAL